

Demande de capital vieillesse (Plan de base)

1. Identité

Nom	_____	Prénom	_____
Rue, N°	_____	NPA. localité	_____
Date de naissance	_____	N° AVS	756. _____
État civil	_____	N° assuré	_____

2. Informations concernant le versement du capital

Je souhaite effectuer le versement du capital suivant:

100% du capital vieillesse disponible, ou

_____ % du capital vieillesse disponible, ou

CHF _____ du capital vieillesse disponible

3. Indications générales

- Un prélèvement de capital entraîne une réduction correspondante de la rente de vieillesse et des prestations coassurées. Dans l'étendue du prélèvement du capital d'épargne, tous les droits réglementaires correspondants vis-à-vis de la caisse de pension sont compensés.
- La demande doit nous parvenir au plus tard six mois avant la date de départ à la retraite souhaitée.
- Ce type de demande est irrévocable, à l'échéance du délai d'inscription.
- Si un cas de prévoyance (invalidité) survient avant le départ à la retraite, la demande devient caduque.

4. Signatures

Personne assurée

Date _____ Signature _____

Conjoint(e) resp. partenaire enregistré(e)

Date _____ Signature _____